

OBLIGATIONS D'INFORMATION DES COURTIERS

Le devoir de conseil sous DDA

RENDEZ-VOUS DU COURTAGE - MARSEILLE, 2 AVRIL - DE 13H30 À 14H30

COURTAGE

CODE : ARC03

Objectifs de la formation

- Connaître le champ d'application de l'obligation d'information et du devoir de conseil des intermédiaires d'assurance
- Mettre en œuvre le devoir de conseil dans son quotidien

Animée par

- **COLLIN Marie**
Présidente - Associée,
EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

- Intermédiaires en assurance

Dates

- **Marseille**

02/04/2019 de 13h30 à 14h30

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants

Quelles obligations d'information ?

Quelles sont les nouveautés prévues par la DDA ?

Les différents niveaux de conseil

- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

■ Tarif Rendez-	
Vous du	
courtage	_____

49,00 €HT